



LE LIEN

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Trimestriel 1€ - MARS 2024 - N°220

www.ferc-cgt.org

#UN
JOUR
SANS
NOUS

PAROLE À...

Mélinée Manoukian

P.10

LE DOSSIER

Gagner l'égalité femmes-hommes

P.11



SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Charlotte Vanbesien

P.4 / ACTUALITÉ

- . Un "choc des savoirs" qui ne passe pas
- . Négociation de l'accord sur la PSC
- . Laïcité dans l'enseignement privé sous contrat
- . Parcoursup la vitrine du privé ?
- . Accès aux formations et discriminations



p.4



P.10 / PAROLE À...

. Mélinée Manouchian

P.11 / LE DOSSIER

. Femmes mixité



p.10

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Congrès de la CGT-INRAE
- . Union CGT Educ Pop', c'est parti !

P.18 / INTERNATIONAL

- . Journée d'étude Palestine : une belle réussite
- . 22 avril 2024 : Journée de la terre

P.20 / RETRAITÉ·ES

CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Retour sur la Journée d'étude sur la Sécurité sociale et la protection sociale
- . Qu'est-ce que l'inflation ?
- . Mourir dans la dignité
- . Regard d'un élève de SEGPA sur son enseignement et ses apprentissages



p.11

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Charlotte Vanbesien

Conception graphique, maquette &

mise en page Gwenola BRIAND

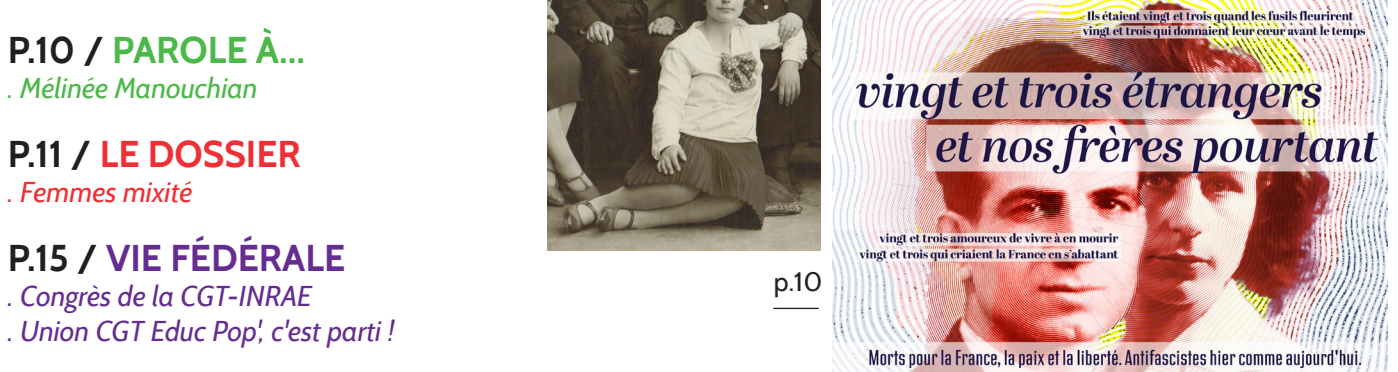
n° CPPAP 0325 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



p.16



p.23



LA GUERRE domine l'actualité, impactant en premier lieu les peuples. **Les différents bilans du**

nombre de décès et de blessé-es dans la population palestinienne dépassent désormais les 30000 personnes, majoritairement des femmes et des enfants ; s'y ajoute désormais la famine. La mobilisation pour l'arrêt de l'attaque israélienne est plus que jamais nécessaire pour stopper ce qui s'apparente désormais à un génocide.

Le 24 février, la CGT avec une intersyndicale large, a participé aux manifestations qui marquaient les deux ans de l'invasion de l'Ukraine par un pouvoir russe en pleine déviance autoritaire qui tue toute opposition politique. Au-delà du mot d'ordre du « cessez-le-feu », dans ces deux situations, la CGT s'exprime pour une paix juste et durable. Nous portons un discours fort de construction de la paix en Palestine comme en Ukraine, aux côtés des peuples agressés et des opposant-es russes et israélien-nes.

Les derniers « coups de rabot budgétaires », actés par décrets à la fin du mois de février, sont dans la droite ligne des propos de Bruno Lemaire tenus au moment du remaniement gouvernemental. Ces annonces sonnaient la fin du « quoi qu'il en coûte » et le retour au cadre budgétaire austéritaire européen.

Nos champs sont impactés, en particulier l'Enseignement Supérieur et la Recherche, à l'opposé du discours de la ministre qui nous avaient annoncé des arbitrages budgétaires fa-

vorables. L'Education nationale est impactée également, alors même qu'il y a encore peu de temps la question de l'attractivité et de l'augmentation indispensable des salaires était sous le feu des projecteurs.

Après la grève majoritaire du premier février, les personnels s'organisent pour gagner, par exemple dans le 93. Les intersyndicales de l'EN et de L'ESR appellent à la grève le 8 et le 19 mars, une possibilité de construction d'une mobilisation forte est réelle auprès de nos collègues !

Des attaques majeures sont à venir à l'automne : réforme poussée du code du travail avec pour objectif une diminution des droits des salarié-es, attaque du statut de la fonction publique, blocage des salaires, budgets austéritaires ...

Pour faire face à ces attaques, nous avons besoin d'une CGT renforcée et d'une unité forte de notre camp.

Dans ce contexte, le travail de rapprochement entamé au niveau confédéral avec la FSU prend tout son sens, la FERC a une place majeure dans cette dynamique. Le débat doit avoir lieu à tous les niveaux de l'organisation et la fédération se mobilise afin qu'il se déploie au

maximum.

Dans un climat délétère au niveau national comme international, nous pouvons et nous devons redonner confiance au collectif et montrer que la division de notre classe n'est pas une fatalité.

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire générale

UN « CHOC DES SAVOIRS » QUI NE PASSE PAS

Les ministres se succèdent à un rythme effréné mais la politique réactionnaire dans l'Éducation n'est pas remise en cause.

04

Le Lien N°220 - mars 2024



AINSI, LE « CHOC DES SAVOIRS » est toujours d'actualité, lui qui vise à modifier en profondeur l'ensemble du système à partir de la prochaine rentrée.

Derrière une présentation visant à redonner de « l'autorité » aux enseignant-es et à mieux gérer l'hétérogénéité, il s'agit d'une mise au pas des personnels et de l'institutionnalisation accrue du tri social.

En effet, ce n'est pas en répétant à l'envie qu'on va redonner de la liberté et une « autorité » aux enseignant-es que cela se traduira dans les faits.

Les redoublements, dont on annonce le retour, ne seront pas plus nombreux, car ils coûtent chers et vont viser principalement les classes de CP-CE1 et les compétences dans les fondamentaux, et enfin, les collègues sont bien conscients qu'ils ne résolvent pas les difficultés scolaires.

En revanche, loin des discours prônant la « libération des énergies » et des pratiques innovantes, il s'agit d'attaquer la professionnalité des personnels et leur liberté à construire leur pédagogie. Nouveaux programmes, manuels et pratiques pédagogiques imposés, évaluations nationales généralisées...

Tout est fait pour encadrer et dévaloriser une profession.

Quant à la gestion de l'hétérogénéité, il s'agit ni plus ni moins que de mettre les élèves en difficulté de côté.

Ainsi, l'annonce pour 2025 de la transformation du DNB en examen d'entrée au lycée, assorti d'une année de « prépa seconde » pour les élèves orientés en seconde générale ou professionnelle ayant échoué à l'examen, est un retour en arrière de 50 ans, renoncement assumé de toute ambition de démocratie scolaire.

Quant aux groupes de niveaux en français et maths au collège, ils sont stigmatisants et inefficaces pour les élèves en difficulté. Les discours pathétiques tendant à faire croire que les élèves pourront changer de groupes tous les 2 mois se heurtent aux contraintes d'organisation mais surtout au fait que les groupes des élèves les plus en difficultés progres-

seront moins vite que les autres.

De fait, il s'agit d'imposer un **séparatisme scolaire dans ces deux disciplines sur tout le collège**. Qui plus est, les moyens manquent pour leur mise en place (sans compter les enseignant-es dans deux disciplines déficitaires) et on voit déjà des collèges amenés, pour les mettre en œuvre, à créer des classes de niveaux ou à supprimer des options, groupes et projets de remédiations.



Les personnels de l'Éducation refusent ces mesures qui heurtent violemment l'image qu'ils se font de leur métier. Ils exigent une revalorisation de leurs métiers, salariale pour commencer et de pouvoir exercer leur liberté pédagogique avec des moyens permettant de réduire drastiquement le nombre d'élèves par classe. Bref, un choc des moyens et des salaires.

C'est le sens de la grève massivement suivie du 1^{er} février et de la mobilisation qui se poursuit depuis.

ASSEZ DES FAUSSES SOLUTIONS !

**DES MOYENS POUR RÉDUIRE
LES EFFECTIFS PAR CLASSE
POUR TOU-TES !**



Contact : 01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr
CGT Éducation - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil



NÉGOCIATION FERC-CGT DE L'ACCORD PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) SUR LE PÉRIMÈTRE DE TROIS MINISTÈRES (ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE, JEUNESSE ET SPORT)

Un accord interministériel PSC sur le volet santé a été signé en mars 2022, il couvre le champ de la fonction publique sur le versant de l'État. Il a été complété en octobre 2023 par un accord sur la Prévoyance. Ces accords ont été signés par l'UFSE-CGT.

LA FERC-CGT VA SIGNER l'accord PSC, suite à l'approbation de ses syndicats. Cet accord repose sur ceux de la fonction publique en santé et en prévoyance tout en étant mieux disant. Il va s'appliquer à la moitié des agent-es de l'État, soit 1,3 millions d'agent-es et couvrir jusqu'à 3 millions de personnes en incluant les retraités-es et les ayants-droits.

La négociation avec l'administration a duré de février à décembre 2023. Une négociation fructueuse a eu lieu, au fil des réunions (15 au total) nous avons obtenu des avancées non prises en compte dans un premier temps.

Un des points forts a été la réalisation d'un **travail intersyndical** permettant d'aboutir à des propositions sur des bases intersyndicales les plus larges possibles devant l'administration. Cette initiative est à mettre en grande partie à l'actif de la délégation CGT. L'administration au départ peu encline à nous écouter, a fini par entamer un véritable travail de fond avec les négociateur-rices syndicaux-ales.

NOTRE DÉLÉGATION A SU S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DE L'UFSE AINSI NOUS AVONS TRAVAILLÉ AVEC UNE BONNE BOUSSOLE CGT.

QUELS SONT LES APPORTS DE CET ACCORD ?

> Deux options ont été ajoutées au panier de soin de l'accord interministériel. Ces options sont facultatives, l'objectif

est d'offrir une couverture plus large sans trop surenchérir la cotisation.

> **Nous avons obtenu une participation employeur de 50 % sur les options** dans la limite de 5 euros, faute d'obtenir l'intégration de la première option dans le panier de soin (refus de la DGAFP).

> **Nous avons obtenu un tarif dégressif pour les options des enfants** : 50 % pour le premier, 25 % pour le deuxième et la gratuité à partir du troisième enfant.

> **Pour la solidarité**, nous avons arraché l'augmentation des % des fonds d'aide.

> **Pour les retraités**, partis à la retraite à l'entrée en vigueur de l'accord, nous avons obtenu la progressivité de l'augmentation de la cotisation en fonction de l'âge.

> **Pour les collègues travaillant à l'étranger**, nous avons obtenu qu'ils puissent bénéficier du régime négocié pour les agents du ministère des affaires étrangères.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



L'avancée la plus importante a été l'intégration de la prévoyance dans cet accord. Nous avons refusé de poursuivre les négociations sur la santé (interruption entre juin et septembre) tant que la prévoyance n'était pas négociable.

L'accord prévoyance fonction publique se décompose en **deux volets** (des garanties statutaires et des avancées assurantielles) et **couvre les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès.**

L'accord prévoit la négociation par ministère d'un contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative dont la cotisation sera prise en charge par l'employeur à hauteur de 7€ et accessible sans condition d'âge, ni de santé.

> **Ainsi, nous avons obtenu** entre autres d'inscrire dans l'accord le maintien de 80 % de la rémunération globale pour différentes situations (CMO sur les 9 mois pris en charge à 50 %, congés longue durée pour les 4 et 5^{ème} année).

> **Pour les retraités-es et les ayants-droits**, une offre sur les frais d'obsèques et la perte d'autonomie devra leurs être proposée au même titre que les actif-ves.

> **Sur la question du couplage des régimes santé et prévoyance**, au renouvellement du marché l'accord prévoit que : « **les ministères lanceront un appel public à concurrence en vue de conclure un unique marché public pour la santé et pour la prévoyance, dans la perspective d'un couplage des régimes** ».

La négociation a permis d'aller au-delà des accords fonction publique. L'enjeu pour la CGT est d'obtenir, au renouvellement des marchés, l'adhésion obligatoire de la complémentaire en prévoyance et ainsi de se rapprocher d'une logique de sécurité sociale et de mutualisation obligatoire et solidaire.

LAÏCITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Défendre le Principe de la laïcité pour contrer l'emprise de l'Église dans l'éducation des futur-es citoyen·nes

EN 1959, UN TOURNANT DANS LES RELATIONS ÉTAT-ÉGLISE

En 1959, un tournant significatif s'opère dans la relation entre l'État et l'Église en matière d'éducation. Face à l'augmentation du taux de scolarisation liée au baby-boom, l'État, confronté à la nécessité d'élargir le nombre d'établissements scolaires, se tourne vers les établissements privés appauvris par les lois scolaires mises en place sous la III^e République. La loi Debré de 1959 marque un changement majeur en favorisant la mise en place d'un régime d'accommodement avec l'Église. Cette décision est à l'origine de tensions entre les partisans de l'école libre et ceux attachés à un seul système public d'éducation, laïque, émancipateur, et au service des idéaux républicains, un débat qui prendra une ampleur significative en 1984.

1984 : LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Selon R. Rémont, *"La doctrine officielle de la gauche entre 1879 et 1981 était que l'État ne peut subventionner un enseignement confessionnel sans contrevenir à la laïcité."* Derrière cette position, un slogan porté par les partisans de la loi Savary du 26 janvier 1984 : "argent public, service public ; argent privé, service privé."

Depuis cette date, les défenseurs de



Source La Ligue de l'enseignement : histoire et mémoire militante

la laïcité estiment qu'elle a subi une double mutation. D'une part, on est passé d'une laïcité de combat mobilisée contre l'influence de l'Église dans l'éducation des citoyen·nes à un principe de laïcité davantage utilisé contre des comportements individuels.

D'autre part, la laïcité sert souvent de prétexte pour attaquer la religion musulmane.

ÉLARGISSEMENT DE LA NOTION D'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ

Le champ d'application de la notion d'obligation de neutralité s'étend désormais aux établissements scolaires et donc aux élèves, expliquant la mise en place de la loi de 2004.

Ainsi, en 1984, la guerre scolaire semble avoir livré son dernier combat. Cette "catholaïcité" est donc une défaite pour les partisans d'un système public unique d'éducation. Cependant, avec l'affaire Stanislas, ce combat semble avoir retrouvé des couleurs, si l'on en juge par le nombre d'articles évoquant l'opacité dans le financement des établissements privés sous contrat.

>> L'urgence selon la CGT:

■ De procéder à la nationalisation des établissements privés et à l'abrogation de la loi Debré.

■ Que "La Nation garantisse l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque est un devoir de l'État" (extrait de la Constitution française de 1946) afin d'éviter l'utilisation de l'argent public pour financer les établissements privés sous contrat.

"La véritable égalité des chances en matière d'éducation ne peut être réalisée que par un service public d'éducation fort, capable de surmonter les inégalités héritées et de garantir un accès équitable aux savoirs pour tous les citoyens."

Pierre Bourdieu



Pierre Mauroy. Janv. 1984

PARCOURSUP, LA VITRINE DU PRIVÉ ?

La phase d'inscription et de formulation des vœux de Parcoursup s'est ouverte le 17 janvier dernier, elle durera jusqu'au 14 mars, puis viendra la terrible phase d'admission, du 30 mai au 12 juillet.

PLUS DE 23 500 FORMATIONS apparaissent cette année dans la plateforme, dont 42.7% sont proposées par des établissements privés. Ainsi, le Ministère Enseignement Supérieur et Recherche continue à faire la publicité éhontée de formations dont il connaît pour certaines la piètre qualité, les coûts exorbitants et le peu de valeur du diplôme, quand seule une inscription au Registre National Certifications Professionnelles leur a permis d'entrer dans le système.

Plus de 10 000 formations sur le total sont proposées en apprentissage, et là encore le pourcentage du privé explose : + de 70% (<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>).



« L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État »

Les politiques publiques doivent permettre la démocratisation et l'égalité d'accès de tous et toutes à l'Enseignement supérieur.

C'est d'ailleurs ce que dit l'article 13 du « Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 » :

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Rappelons également que le baccalauréat est le premier grade universitaire. Les titulaires de ce diplôme national peuvent de droit poursuivre un cursus universitaire gratuit et laïque. Pourtant, voilà, l'enseignement supérieur est à vendre ! Il est même bradé. Les gouvernements successifs ont organisé sa dislocation en menant les multiples réformes que l'on sait (LRU, ORE...) et en limitant à leur minimum les budgets annuels du service public d'ESR, ce qui préparait sa marchandisation ; le terrain est maintenant tout prêt pour sa transformation en bulle financière.



FINANCIARISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La presse s'en fait l'écho depuis des mois, impossible de s'y retrouver dans cette jungle des formations du supérieur : la majeure partie de ces entreprises privées lucratives versées dans l'enseignement et la formation – même le MESR se dit dans l'impossibilité d'en faire une liste exhaustive – sont totalement hors de contrôle.

D'ailleurs, la financiarisation du système s'observe par une frénésie d'investissements. Attirés par un niveau de profit très élevé et par l'argent public déversé sur le privé lucratif, **les fonds d'investissement (par ex. le groupe mondial Galileo Global Education) se bousculent pour acheter des groupes et des écoles privées.** Prise de risque démesurée, dettes lourdes, stratégies inquiétantes (dépenses pédagogiques minimum, recherche exacerbée de productivité, de flexibilité chez les enseignant-es, cours en distanciel et « comodal » etc.), toutes pratiques qui s'accompagnent

d'un flou entretenu entre certification et équivalence à des diplômes d'université, ou sur la réalité de l'insertion professionnelle.

Pour la FERC, l'Enseignement supérieur doit être national, gratuit, laïque, de haut niveau, démocratique et émancipateur.



ACCÈS AUX FORMATIONS ET DISCRIMINATIONS RACISTES

Un état des lieux nécessaire

INTERROGER la manière dont les discriminations racistes qui existent dans la société se déploient dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, de la culture est un enjeu syndical concret.

La question est vaste : il s'agit des discriminations, discours ou actes racistes qui touchent les salarié-es de nos secteurs mais aussi les usager-es. Ces discriminations peuvent être directes, c'est-à-dire un traitement volontairement moins favorable sur la base de l'origine, du nom de famille, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race. Mais elles peuvent être aussi indirectes, c'est-à-dire fondées sur un critère ou une "pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés ci-dessus, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes".

POUR CONSTRUIRE DES STRATÉGIES D'ACTION EFFICACES, IL FAUT MESURER ET ANALYSER LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE, ET LEURS RESSORTS INSTITUTIONNELS.

En décembre 2023, un organisme indépendant, l'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, a publié un rapport "large spectre" sur les discriminations en France.

Le rapport de l'observatoire fait apparaître l'existence de discriminations racistes dans l'enseignement supérieur : Selon une étude du CNRS¹ "un candidat d'origine nord-africaine reçoit 61% de réponses de la part des responsables de Master à sa demande d'informations, contre 70% pour le candidat au

nom français et sans handicap, soit neuf points de moins. Il a donc 13% moins de chance de recevoir une réponse". Cette discrimination se concentre dans les masters les plus sélectifs :

En Droit, économie, gestion ou dans les filières scientifiques : un étudiant d'origine nord africaine a environ 20% de chance en moins d'obtenir une réponse qu'un candidat d'origine "apparemment" française.

Cette discrimination dans l'enseignement supérieur n'est que l'arbre qui cache la forêt de l'ensemble des discriminations systémiques qui existent dans l'accès aux formations.

LA QUESTION DE L'IMPACT DES STÉRÉOTYPES RACISTES SUR L'ORIENTATION DÈS LE COLLÈGE, DE L'EFFET DU

Fig. 1/ Orientations après le collège des fils d'immigré-es et de natif-ves d'un DOM selon le pays ou département de naissance des parents

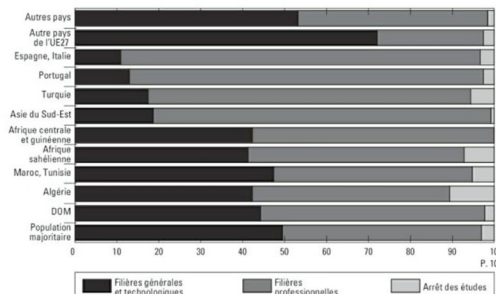
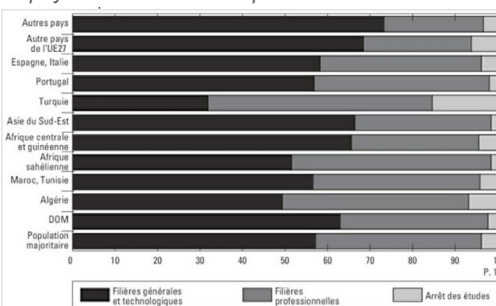


Fig. 2/ Orientations après le collège des filles d'immigré-es et de natif-ves d'un DOM selon le pays de naissance des parents



HARCÈLEMENT RACISTE SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE OU LA DÉSCOLARISATION RESTE à MESURER.

L'enquête "Trajectoires et Origines", publiée par l'INSEE en 2016², fournit quelques données intéressantes au sujet notamment des mécanismes d'orientation différenciée pour les descendant-es d'immigré-es, même si elle ne fournit pas un tableau complet des discriminations racistes puisque la notion "d'enfants d'immigré-es" ne concerne qu'une minorité des personnes racisées.

Elle fait apparaître cependant un accès moindre à l'enseignement général et technologique pour les fils et filles d'immigré-es extra-européennes et une sur-orientation vers l'enseignement professionnel. La tendance est présente aussi dans une moindre mesure pour les filles d'immigré-es extra-européennes.



Identifier et combattre les mécanismes qui produisent ces inégalités d'accès dans nos champs fédérés est une urgence syndicale !

¹ Discriminations dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale, Sylvain Charyron et al., rapport de recherche n°2022-4, TEPP-CNRS, février 2022.

² L'enquête "Trajectoires et origines 2", portant sur la période 2019-2020, dont l'ensemble des résultats n'a pas encore été communiqué, devrait fournir des données plus récentes.



Iona P. sociétaire a dit :

“**À la Macif, le prix est juste, ça permet de rendre l'assurance accessible.**”

Vous avez tout compris à nos prix, Iona.

La Macif n'a pas d'actionnaire à rémunérer et propose les prix les plus compétitifs pour assurer le plus grand nombre.



**La Macif,
c'est vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

vingt et trois étrangers et nos frères pourtant

vingt et trois amoureux de vivre à en mourir
vingt et trois qui criaient la France en s'abattant

Morts pour la France, la paix et la liberté. Antifascistes hier comme aujourd'hui.



A l'occasion des 80 ans de l'affiche rouge et de l'exécution des résistant-es arrêté-es en novembre 43. Je rentre avec Missak puisque nous sommes réunis depuis 1994 sous la stèle des militaires morts pour la France du cimetière d'Ivry.

Qu'en penses-tu ?

C'est la reconnaissance du groupe Manouchian et des résistant-es apatrides, immigré-es qui appartenaient aux FTP MOI* par la France. Manouchian disait « je n'ai pas hérité la nationalité française mais je l'ai méritée ».

Résister c'est comme respirer ?

Dès mon enfance, j'ai compris que l'oppression peut être quotidienne, elle a plusieurs formes parfois elle se place entre groupes ethniques ou entre religions mais que...plusieurs fois, ma vie a été menacée parce que j'étais chrétienne, arménienne, communiste, immigrée, résistante. J'ai simplement fait le choix de la vie.

*Génocide : Crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ; sont qualifiés de génocide les atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, la soumission à des conditions d'existence mettant en péril la vie du groupe, les entraves aux naissances et les transferts forcés d'enfants qui visent à un tel but. (Larousse)

*Les FTP-MOI (Francs-tireurs et partisans de la main d'œuvre étrangère) sont issus de la Main-d'œuvre immigrée (MOI), une structure mise en place par le Parti communiste français dans les années 1920 pour encadrer les très nombreux étrangers travaillant en France. Dès que le Parti communiste français s'engage dans la lutte armée, en août 1941, les étrangers de la MOI ont constitué une part importante des forces mobilisées dans la région parisienne.

*Olga BANCIC : Née le 10 mai 1912 à Kichinev (Roumanie), guillotinée le 10 mai 1944 à Stuttgart (Allemagne) ; étudiante ; résistante FTP-MOI, la seule femme du procès dit de l'Affiche rouge. (Maitron)

PAROLE À...

PAROLE À ... MÉLINÉE MANOUCHIAN



draient l'armée turque lors du génocide arménien.

L'affiche rouge*, c'est quoi ?

C'est une affiche de propagande nazi qui regroupait 10 visages, collée sur les murs de Paris et d'autres villes, avec comme titre « des libérateurs ? ». Elle a été collée au moment du procès du groupe Manouchian en février 1944.

Il s'agit d'une mise en scène publique avec le régime de Vichy contre les immigré-es.



*l'affiche rouge (archives nationales)

Pourquoi ce procès ?

Plusieurs membres du groupe Manouchian et d'autres résistant-es sont arrêté-es en nov. 1943 pour avoir tué plusieurs soldats allemands dont le commandant Julius Ritter. Ces attaques avaient lieu en pleine rue avec peu d'armes que nous avions à notre disposition. Ils et elles seront arrêté-es par la police française après une filature. Pendant 4 mois à Fresnes, ils et elles seront torturé-es et finalement exécuté-es le 21 février 1944 au Mont Valérien, sauf Olga* qui sera décapitée en Allemagne.

Tu rentres au Panthéon au mois de février 2024, pourquoi ?

Où es-tu née ?

En 1913 à EREVAN en Arménie

Tu as quitté ton pays à l'âge de 2 ans, pourquoi ?

Mes parents sont tués au cours du génocide* arménien en 1915, ils sont tués par les soldats de l'empire Ottoman. Nous étions une minorité chrétienne dans un empire musulman, il y avait une volonté de purification ethnique. Après un périple en Grèce comme réfugiée, j'arrive en France en 1926 avec ma sœur Armène à Marseille.

En France, tu rencontres Missak Manouchian, à quelle occasion ?

En 1935, au cours d'une réunion du parti communiste, on participe aux manifs de 1936 et on se marie en février 1936.

Au cours de la 2nde guerre mondiale, tu choisis la clandestinité et la résistance, pourquoi ?

Nous étions deux orphelins du génocide, nous n'étions pas poursuivis par les nazis. Nous aurions pu rester cachés, mais nous ne pouvions pas rester insensibles à tous ces meurtres, à toutes ces déportations de juif-ves par les Allemands, car je voyais la main de ces mêmes allemands qui enca-

NOS UTÉRUS NE SONT PAS AU SERVICE DE L'ÉTAT !

Nos corps nos choix

PLUTÔT que d'exhorter la population à procréer en dépossédant une fois de plus les femmes de leurs corps et de leur capacité à choisir, faudrait-il se questionner sur les raisons de la baisse démographique généralisée qui inquiète tant le gouvernement ?

Les facteurs sociaux et environnementaux qui sont fortement liés à la politique ultra libérale menée doivent absolument être interrogés. Seule, une politique ambitieuse en matière, entre autres, d'égalité femme homme, d'écologie et de santé publique, soutenue par des services publics renforcés et de qualité pourrait être un signal positif.

UN FACTEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE POIDS : LA PRÉCARITÉ DES FEMMES

■ Quand le taux d'emploi des femmes n'est que de 65,6%, qu'elles représentent environ 52% des demandeur-euses d'emploi et près de 60% des salarié-es rémunéré-es au SMIC, que 15,9% d'entre elles occupent des emplois précaires,

■ Quand les métiers essentiels du soin et du lien qui sont les plus féminisés sont les moins rémunérés et les moins reconnus,

L'urgence n'est pas d'assigner les femmes à leurs fonctions reproductrices, mais bien d'éradiquer la précarité dans laquelle elles se trouvent en favorisant leur accès à l'emploi, en revalorisant les rémunérations et en supprimant les inégalités salariales.

DEUX RAISONS SONT À RELEVER POUR LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX : BAISSÉ DE LA FERTILITÉ ET L'ÉCO-ANXIÉTÉ.

> Les perturbateurs endocriniens présents dans les produits de quotidien contribuent à une baisse de la fertilité masculine et féminine.



© Isabelle Larpin

Ces substances peuvent pénétrer dans l'organisme par différentes voies : digestive, respiratoire, cutanée. Le fœtus peut être aussi exposé pendant la grossesse*.

De 2011 à 2017, le risque d'endométriose hospitalisée (tous types) chez les femmes de 10 ans et plus a augmenté de 8,5%, et de 10,4% chez les femmes de 25 à 49 ans, qui représentaient 68,3% des cas**.

C'est maintenant qu'il faut bannir ces produits avec un plan mondial ambitieux et coercitif et c'est maintenant qu'il faut défendre et obtenir des droits pour les victimes de ces produits avec la mise en place d'un congé menstruel sans distinction d'employeur-se.

> L'accélération du dérèglement climatique et ses conséquences sont parfaitement perceptibles et peuvent être une source d'anxiété pour l'avenir. Les jeunes générations ne sont pas épargnées, elles y sont même plus sensibles parfois. Au-delà des grands discours au cours de la COP28, la diminution mondiale d'émission de gaz à effet de serre est une priorité.

* MIEUX COMPRENDRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS - fiche du praticien - ministère de la santé et de la prévention

** ÉPIDÉMIOLOGIE DE L'ENDOMÉTRIOSE PRISE EN CHARGE PAR L'HÔPITAL EN FRANCE 2011/2017 - santé publique

¹ Données : Insee & Dares - 2021 à 2023



VENDREDI 7 JUIN

JOURNÉE D'ÉTUDE
> ORIENTATION ET STÉRÉOTYPES DE GENRE

Pourquoi malgré des évolutions dans les rôles des femmes et des hommes dans notre société, les choix d'orientation des filles et des garçons demeurent-ils aussi différenciés et immuables ? Avec nos invité-es, cette journée nous aidera à repérer les mécanismes contribuant à la formation des rapports sociaux de genre, et à la division sociale et sexuelle du travail.

LE CONGÉ MENSTRUEL, IL N'EST PAS TEMPS POUR LE SÉNAT... IL EST GRAND TEMPS POUR LES FEMMES !

UNE SÉRIE DE TEXTES ont été débattus à l'Assemblée et au Sénat en 2023, portés par des député-es écologistes et socialistes. Un texte est revenu au Sénat début 2024, dans le cadre d'une niche parlementaire qui prévoyait la création d'un arrêt de travail valable un an, délivré par un médecin ou une sage-femme, permettant aux femmes souffrant de dysménorrhées de s'arrêter deux jours par mois maximum, dans la limite de douze jours dans l'année, garantissant une indemnisation par la Sécurité sociale dès le premier jour. Cette proposition de projet de loi a été très majoritairement retoquée.

LE CONGÉ MENSTRUEL DANS LE MONDE

Les propositions françaises s'inspirent du **modèle de l'Espagne** où des luttes féministes émergées du mouvement des indigné-es depuis 2008 ont conduit des féministes au pouvoir. Leurs luttes victorieuses malgré les campagnes acharnées de la droite ultra-conservatrice et des réserves du camp socialiste ont mené, grâce à la présence de fémi-

nistes aux droits des femmes et aux postes-clé de l'exécutif dans le premier gouvernement de coalition de gauche de l'histoire du pays, au **vote en 2023, par le parlement espagnol, d'une loi reconnaissant le droit pour les femmes à un congé menstruel rémunéré**. Un congé menstruel !

L'Espagne en 2023 et l'Indonésie en 2003, sont les seuls pays où il existe un congé menstruel rémunéré. Encore faut-il y regarder de plus près... Dans ces deux pays pionniers, la loi a encore des limites : en Espagne, la durée de l'arrêt maladie n'a pas été précisée dans la loi et les féministes du parti à l'origine de la loi ont été évincées du pouvoir aux dernières élections. En Indonésie, la loi prévoit un ou deux jours de congés payés, mais la mise en œuvre est laissée à la discrétion des entreprises... qui ont tendance à contourner la loi. Dans une **poignée d'autres pays (Taïwan, le Japon depuis 1947, la Corée du Sud), la notion de congé menstruel est admise, mais celui-ci n'est pas rémunéré**. En Zambie, également pionnière, le droit à un jour de congé supplémentaire par mois,

sans préavis ni certificat médical existe depuis 2015 : « la fête des mères ». En Australie, des syndicalistes féministes mènent la lutte pour la généralisation du droit au congé menstruel.

LA LUTTE POUR LE CONGÉ MENSTRUEL EST NOTRE PROCHAINE CONQUÊTE FÉMINISTE

La représentation actuelle des françaises n'est pas prête à cette révolution culturelle : un « congé » pour les femmes souffrant de règles douloureuses (dysménorrhées, endométriose), un congé menstruel ! Ces pathologies sont notre lutte, les règles et leurs pathologies, tout comme la précarité menstruelle déjà abordée dans notre fédération, sont sur la table !

En France, où des entreprises et des municipalités éclairées l'ont instauré avec succès, **nous, syndicalistes et féministes de la CGT, nous devons mener la lutte, dans la CGT et dans la société, pour qu'un congé menstruel sans perte de salaire soit inscrit dans la loi et dans le droit du travail.** _____

4 MARS 2024, GRANDE VICTOIRE FÉMINISTE !

La « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'IVG est inscrite dans l'article 34 de la Constitution, par un vote massif du Congrès et 780 voix pour (72 contre et 50 abstentions). Après de multiples rebondissements, une très forte réticence et la tentative d'amoin-drir encore plus le texte, c'est une grande victoire féministe presque 50 ans après la légalisation de l'avortement. **Une grande victoire féministe qui représente une avancée pour les droits des femmes.**

Mais le chemin ne s'arrête pas là. La CGT revendiquait l'inscription du

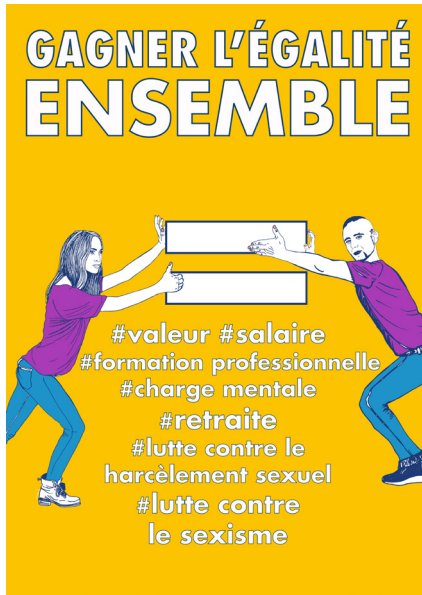


« droit » à l'IVG, qui aurait été beaucoup plus protecteur car imposant des obligations en terme d'accessibilité et d'effectivité.

Partout dans le monde, ce droit à l'IVG est de plus en plus menacé, restreint voire supprimé ou tout simplement encore interdit. Même en France, depuis la loi Veil de 1975, les difficultés persistent et l'accès n'est pas toujours garanti : fermeture de centres IVG, double clause de conscience pour les médecins...

La CGT œuvre aussi pour que la France se batte pour une **inscription de ce droit dans la charte européenne des droits fondamentaux.**

LE PLAN INTERMINISTÉRIEL ÉGALITÉ FEMMES HOMMES



© Isabelle Larpin

EN CE DÉBUT 2024, nos ministères ont remis sur la table des négociations le plan national égalité femmes-hommes et lutte contre les violences, plan triennal 2024-2027. Les négociations devraient aboutir à la fin du mois d'avril.

Une dizaine de groupes de travail sont d'ores et déjà programmés, et, nouveauté pour ce plan, l'intervention d'expertes recommandées par les organisations syndicales. Elles vont éclairer les membres du groupe de travail sur des sujets en lien avec les différents axes comme les violences sexistes et sexuelles, les écarts de rémunération, la mixité des métiers ou la santé des femmes.

Le but est d'adapter au mieux ce plan pour suivre l'évolution de la société et de nos métiers, et trouver les meilleurs indicateurs pour en vérifier l'efficacité.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/toutes-et-tous-egaux-plan-interministeriel-pour-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2027>

L'autre nouveauté de ce plan est l'ajout de deux axes à ceux déjà existants : sur la santé des femmes et sur la sensibilisation et la communication.

Les organisations de la FERC sont bien sûr représentées lors des GT : la CGT Educ'Action, la FERC Sup, le SNTRS et le SNPJS. Dès le début des travaux nous avons demandé des GT séparés selon les 3 CSA, l'organisation étant tellement différente entre une académie, et un établissement du supérieur, de la recherche ou du sport. Cette demande n'a pas été entendue, sauf pour les axes 2 (mixité des métiers) et 3 (rémunérations). L'argument étant le calendrier contraint.

>>> [Rendez-vous dans un prochain Lien pour un bilan du plan.](#)



À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

Journées Intersyndicales Femmes 3 et 4 avril 2024

- ✔ L'intime est politique : refuser les normes esthétiques et injonctions du paraître
- ✔ Construire nos luttes féministes
- ✔ Nouvelles technologies et intelligence artificielle : nouvelles mais toujours sexistes !
- ✔ Métiers du soin et du lien : un enjeu pour l'égalité

Formation - Débat

DEPUIS 1998 LA CGT co-organise les Journées Intersyndicales Femmes.

Ces journées se veulent un lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations qui permettent d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et dans la société.

Les militant-es de la FERC seront présent-es.

Rendez-vous dans un prochain Lien pour un retour de ces 2 journées militantes et motivantes !

NOS REVENDEICATIONS :

- > une enveloppe pour le rattrapage salarial ;
- > des dispositifs de recueil des VSS efficaces dans toutes les académies et tous les établissements ;
- > des droits dans le cadre de la grossesse et de la parentalité plus cadrés et plus protecteurs ;
- > un accès aux promotions et aux métiers sans distinction du genre ;
- > une organisation du travail qui tienne compte des obligations familiales.

Voilà pour les grandes lignes. L'axe 6 sur la santé des femmes va aussi nous permettre de rappeler la revendication votée au congrès de Quiberon en mai 2023 d'un congé menstruel.

ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ...

Je suis avec vous, je suis la vie et l'univers en expansion...

" **A**U HASARD ce matin, au travers de la fenêtre du bus qui m'amène au complexe sportif du Bourget, mon regard se pose sur cette pub. Paris 2024.

Mes pupilles se dilatent. Deux mots et c'est une douce rêverie qui débute dans ma tête. Cela commence par des couleurs. Du rouge, du noir, de l'or. Elles se meuvent et tournoient. Voilà qu'elles se resserrent en formes ! Rondes ou triangles, petites ou grandes, elles s'assemblent et s'alignent les unes après les autres sur ce qui ressemble à une grande paroi verticale. On dirait qu'elles tracent un chemin vers le haut.

Voilà, oui ! C'est ça ! Ce sont des prises d'escalade projetées sur mon mur imaginaire ! C'est le mur des jeux olympiques et c'est ma voie d'escalade. Mon moment ! Mon instant tant attendu ! Tant de fois visualisé dans ma tête et imprimé dans mes chairs ! Tous les soirs avant de dormir, le même rêve. Mon rêve de jeune grimpeuse qui se déploie dans mon cœur et dans mon corps !

Je peux sentir la texture des prises sous mes doigts. L'intensité avec laquelle je dois les serrer pour m'accrocher à la paroi malgré la gravité qui tire tout mon être vers le sol. Je ressens chaque mouvement de mon corps dans l'espace. Je vibre à chaque déséquilibre qui m'entraîne jusqu'à la prochaine stabilité. J'expire à chaque poussée de mes jambes vers le haut. J'écoute le frottement de la corde contre le mur et j'entends au loin les encouragements de la foule qui m'admire, impressionnée et désirante, depuis les gradins. Ma conscience s'élargit, c'est si agréable ! Je flotte. Je vole jusqu'au dernier mouvement. Je ne suis plus qu'instinct. Une potentialité pure. Une intention en action. Seule ma mémoire cellulaire se souvient et enseigne ma conscience. Mon regard est aiguisé, précis et doux. C'est une caresse donnée au monde. Un étonnement permanent suspendu entre terre et ciel.

Ça y est ! Je passe la corde dans le dernier ancrage ! J'exulte !

Mon corps, ma tête et mon cœur explosent alors que me traverse la joie fulgurante et extatique du succès.

Maintenant, seulement maintenant, je suis une.

Je suis avec vous, je suis la vie et l'univers en expansion.

(...)

Le bus vient de freiner et me sort de ma rêverie. Je descends à l'arrêt et me dirige vers le complexe sportif du Bourget pour assister à la 2^{ème} édition des Jeux Olympiques d'escalade de l'histoire : Paris 2024.

L'intégration récente de mon sport dans la liste des épreuves et l'équitable répartition genrée des athlètes (1) qui participent aux JO cette édition me rappelle que les sociétés sont en perpétuelles évolutions et qu'il nous appartient à chacune et chacun de diriger nos choix individuels et collectifs pour influencer l'histoire vers plus de justice sociale, économique et environnementale.

(1) "Les femmes représentent la moitié des athlètes olympiques en 2020, alors qu'elles n'étaient que 2,4 % en 1920" - Chiffres-clé Edition 2021, Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'essentiel, INSEE 2021

POUR ALLER PLUS LOIN..

- "Comment développer la pratique du sport en entreprise comme outil de lutte contre les inégalités sociales d'accès au sport ?", La Commission confédérale « Éducation, sport et culture »

- Série documentaire *Toutes musclées*, Arte TV 2022

- *Les fabuleux bienfaits de la marche*, ARTE 2021

- *Les femmes à la conquête du terrain*, 2018, Kreatur, ARTE TV

- *Les combattantes du sport et du genre*, 2018, Un podcast à soi, Arte Radio Podcast

- <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/malle-egalite/malle-sport-genre>

GAGNER L'ÉGALITÉ



© Isabelle Larpin

(...) Les jeunes filles se détournent de la pratique sportive à partir de l'adolescence. Ce qui statistiquement réduit le nombre de femmes qui souhaitent faire du sport professionnel et enseigner. De fait, moins de femmes intègrent des formations pour l'encadrement du sport et donc le milieu professionnel des éducatrices sportives reste aujourd'hui largement dominé par les hommes. Il s'ensuit un cycle où les femmes intègrent un milieu encore fortement marqué par la culture patriarcale, avec peu de modèles féminins, et où les femmes sont discriminées, harcelées et violentées.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise dans le secteur du sport. Nous pouvons et devons (re-) conquérir le domaine professionnel du sport pour permettre aux générations futures de vivre dans une société où le rapport des femmes à leur corps et à la pratique sportive est plus serein, confiant. Nous pouvons nous réapproprier la culture liée à la pratique sportive et au mouvement et la détacher du modèle productiviste, capitaliste et compétitif qui prévaut dans les imaginaires collectifs.

CONGRÈS DE LA CGT - INRAE

Le 29^{ème} congrès de la CGT-INRAE s'est tenu à Sète du 7 au 10 Novembre 2023. 85 camarades ont participé à ce moment démocratique de la vie du syndicat.

VINGT-SEPT DÉLÉGUÉ-ES (CGT-INRAE et CGT-G-INRAE, notre organisation sœur aux Antilles), dont 14 femmes et 13 hommes, étaient porteurs et porteuses de mandats à ce 29^{ème} congrès. Ils se répartissaient en 16 de catégorie A, 8 de catégorie B, 3 de catégorie C et 0 non titulaire(s). L'âge moyen des délégué-es est de 52 ans. Notre déléguée benjamine était âgée de 28 ans et nos doyen-nes de plus de 60 ans.

Durant ces 4 jours, les 85 participant-es ont débattu sur les différents textes. Les débats ont été intéressants, constructifs, respectueux. Nous ne pouvons que nous féliciter des interventions de jeunes camarades. Un congrès est un moment qui peut être difficile à appréhender pour un nouveau ou une nouvelle militant-e mais chacun a su y trouver sa place.

Cette année de congrès a vu un changement dans le fonctionnement de notre syndicat avec **une direction plus jeune, légèrement réduite et un nouveau mode de fonctionnement de nos différentes instances**. Nous ne pouvons que nous féliciter du rajeunissement de notre syndicat.

Un grand moment de fraternité fut la présence d'Hendrik Davi, ex-secrétaire général de notre organisation, devenu député. L'analyse politique portée à la tribune par Hendrik aux côtés des secrétaires généraux des organisations CGT de l'ESR fût très appréciée.

Le débat sur l'avenir de la CGT-INRAE dans la FERC, en présence de notre secrétaire fédérale, a été un peu houleux. Il a cependant été rendu



nécessaire afin que notre organisation trouve sa place, les revendications concernant la recherche étant quasi-absentes du texte d'orientation du dernier congrès fédéral. Notre organisation a eu de plus en plus de mal à **trouver sa place dans une fédération à dominante éduc** lors du dernier mandat. Nous ne pouvons qu'espérer que la tendance se rééquilibre dans les prochains mois.

Concernant les différents documents de congrès, ils ont été approuvés à une très large majorité :

> **Rapport d'activité :**
 Exprimés : 13.340
 Pour : 12.537 / Contre : 1 / Abstention : 802



> **Rapport financier :**
 Exprimés : 13.340
 Pour : 12.312 / Contre : 0
 Abstention : 1.028

> **Rapport d'orientation :**
 Exprimés : 13.460
 Pour : 13.286 / Contre : 0
 Abstention : 174

> **Plateforme revendicative :**
 Exprimés : 13.460
 Pour : 13.386 / Contre : 0
 Abstention : 74

> **Modification des statuts :**
 Exprimés : 13.460 / Pour : 12.406
 Contre : 0 / Abstention : 1.054

Enfin, la perspective du rapprochement de la CGT et de la FSU a été rejetée à l'unanimité par une **résolution qui servira de mandat aux camarades de notre syndicat siégeant dans les instances de la FERC.**

Dominique Simonneau

" Précision du bureau fédéral : Suite aux échanges fructueux concernant la problématique de la Recherche, la SG de la FERC a proposé de soumettre aux instances fédérales la mise à jour de nos repères revendicatifs sur la Recherche. Cela a été approuvé largement et ils seront travaillés lors de notre prochain CNF. "

UNION CGT ÉDUC POP : C'EST PARTI !



L E 31 JANVIER, 1^{ER} ET 2 FÉVRIER 2024, une vingtaine de délégué-es représentant 8 des 10 syndicats départementaux CGT Éduc pop constitués (2 étant excusés), les sections syndicales de grandes associations du secteur (LPO, CEMEA, UFCV, FOYERS RURAUX...), ont participé au congrès de création de l'Union Nationale CGT Éduc pop à Lyon.

Fruit d'un processus entamé depuis plus de 3 ans, initié au XIII^{ème} congrès de la FERC et confirmé au XIV^{ème} congrès, la création de l'Union CGT Éduc pop vise à renforcer la structuration syndicale dans la branche ECLAT, une branche à grande majorité féminine caractérisée par un fort turn over, une miriade de très petites associations, une très forte précarité, des salaires très faibles et un recours au temps partiel imposé très fort.

Temps de sociabilité fraternel et sororal, le congrès a aussi été un moment de débats fructueux qui ont débouché sur l'adoption des statuts de l'Union, qui reconnaissent l'existence de Pôle nationaux pour coordonner les syndiqué-es d'une même fédération d'éducation populaire ou entreprise

d'ampleur nationale et de Collectif d'Activité pour coordonner l'action revendicative spécifique (animation, direction, juridique, formation, médiation).



L'adoption des repères revendicatifs a été l'occasion de débats riches, à partir des méthodes d'éducation populaire, sur des sujets saillants pour le secteur de l'éducation populaire :

■ Les temps partiels imposés, les coupures et la reconnaissance du temps de préparation.

■ Les taux d'encadrement insuffisants, la nécessité d'un finance-

ment pérenne du secteur en rupture avec les logiques d'appel à projet et l'abrogation des délais de carence.

■ La revendication de la suppression des CEE, la fin des CDII et CDD d'usage et services civiques utilisés pour couvrir les postes salariés, le refus de l'abaissement de l'âge du BAFA, une augmentation générale des salaires et un retour à une grille salariale reconnaissant les qualifications.

■ La revendication du retour à une véritable politique « enfance jeu-

C'est dans l'enthousiasme que le congrès a élu une commission exécutive paritaire de 22 membres, une CFC et un bureau également paritaire.



nesse » en rupture avec la marchandisation, et l'abandon du SNU et sa logique de militarisation, qui détourne des milliards d'euros qui devraient bénéficier au secteur.

■ Le rejet des autres attaques sur la liberté associative et les droits des professionnels du secteur tels que le Contrat d'Engagement Républicain.

■ La lutte contre les discriminations et les Violences sexistes et sexuelles dans la branche, la défense du droit syndical et les questions environnementales, et notamment la place des associations de défense de l'environnement dans la branche.

>>> Une feuille de route fixant les priorités immédiates, notamment en terme de développement, a été adoptée, ainsi qu'une motion d'actualité dénonçant les attaques de l'extrême droite sur les structures d'éducation populaire qui se multiplient sur le territoire.

“

“La branche ECLAT c'est 14 040 organismes en quasi-totalité associatifs (96%).

> 95% des organismes appartiennent au champ de l'Économie sociale et solidaire (source : Répertoire Sirene).

La branche compte près de 125 000 salarié-es en emploi principal :

> Age moyen : 35 ans

> 65% des salarié-es sont des femmes

> 40 % des salarié-es sont en CDD et 8% en CDI intermittent

> 40% des salarié-es sont à temps partiels

A cela s'ajoutent 160 000 emplois (emplois annexes) pour la plupart très précaires et dérogoires au code du travail (Contrat d'engagement éducatif) pour répondre à des besoins spécifiques résultant de l'activité ponctuelle et saisonnière.



BELLE RÉUSSITE POUR LA JOURNÉE D'ÉTUDE « PALESTINE / ISRAËL : LES CLÉS DU CONFLIT »

18

Le Lien N°220 - mars 2024

" EN SAVOIR PLUS sur le conflit israélo-palestinien et pas uniquement depuis le 7 octobre afin de comprendre les différents points de vue politiques, religieux et idéologiques et avoir des éléments factuels afin de mieux en parler dans le cadre de la mobilisation pour le cessez-le-feu ". Voilà comment Atika, professeure des écoles en Seine-Saint-Denis et Marie-Alix professeure d'espagnol dans l'Ain résumait les raisons de leurs inscriptions respectives à la journée d'étude fédérale organisée le vendredi 2 février par la FERC.



Thomas Vescovi et François Dubuisson lors de la journée d'étude / 2 février 2024.

Face à l'actualité, il nous semblait en effet **indispensable de former et de donner un maximum d'informations factuelles à nos militant-es sur la situation en Palestine et en Israël.**

A cette occasion, le collectif « International et Solidarités » de la FERC avait sollicité **deux spécialistes du sujet : Thomas Vescovi, historien et spécialiste de la société israélienne et François Dubuisson, professeur en droit international à l'université de Bruxelles.**

Lors de la matinée, Thomas Vescovi est revenu sur les éléments historiques du conflit mais aussi sur les politiques coloniales et d'apartheid menées par les gouvernements successifs israéliens.

Lors de l'après-midi, François Dubuisson a d'abord défini plusieurs termes du droit international qui sont régulièrement utilisés pour caractériser la situation sur place : terrorisme, crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide, apartheid, etc. Puis dans un second temps, il a présenté les démarches entreprises, notamment par l'Afrique du Sud ainsi que l'ONU pour stopper la violence contre Gaza.

Au total, ce sont environ soixante camarades, en présentiel et en visioconférence, qui ont participé à cette journée aussi dense que formatrice.

CE QUE L'ON A PU EN RETENIR ?

Pour Marie-Alix, « la formation a confirmé que la guerre actuelle, toute multifactorielle qu'elle soit, n'a que peu de rapport avec la religion, d'une part ; et qu'elle s'ancre dans un contexte d'anciennes agressions et infractions au droit international de la part des gouvernements israéliens successifs ainsi que dans leur politique de colonisation. »

Atika, de son côté, retient que « malgré les alertes des ONG, de l'ONU, des associations internationales rien ne semble pouvoir arrêter la politique israélienne et qu'il y a un sentiment d'impuissance ».

Pour parer à ce sentiment d'impuissance qui ressort forcément après une formation sur les origines et réalités du conflit, la FERC poursuit son engagement dans la mobilisation actuelle pour une paix juste et durable

entre Palestinien-nes et Israélien-nes ainsi que dans la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions.

Du côté du collectif « International & Solidarité », nous nous penchons déjà sur l'organisation d'une prochaine journée d'étude et c'est peut-être Atika qui nous a offert une première piste de réflexion en concluant son propos par « il faudrait nous renseigner sur les moyens d'actions possibles à notre échelle dans le syndicat ».

Affaire à suivre...

>> Vous pourrez retrouver prochainement le contenu vidéo de la formation sur la chaîne Youtube de la FERC CGT.

>>> Pour aller plus loin...

- <https://theconversation.com/conflit-israelo-palestinien-ce-que-dit-le-droit-215358>
- <https://orientxxi.info/magazine/la-decision-de-la-cour-penale-internationale-pour-les-crimes-commis-en-4558>
- <https://echoslaires.info/conflit-israel-palestine/>
- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/conflit-israelo-palestinien-les-decus-de-la-cpi-6643618>
- <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2017-3-page-29.htm>

22 AVRIL 2024 : JOURNÉE DE LA TERRE

En 2018, le GIEC soulignait que limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C constituait un défi inédit. Cinq ans plus tard...

CINQ ANS PLUS TARD, ce défi a pris encore plus d'ampleur du fait de l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre. **La cadence et l'envergure des mesures prises jusqu'ici ne sont pas suffisantes.** Ce réchauffement se traduit par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.

Une intensification des vagues de chaleur, des précipitations abondantes et d'autres phénomènes augmentent encore les risques pour la santé humaine et les écosystèmes. Partout, des personnes meurent par suite de chaleurs extrêmes.

Selon les projections actuelles, l'insécurité alimentaire et l'insécurité de l'approvisionnement en eau s'accroîtront à mesure que la planète se réchauffera. Lorsque ces risques se conjuguent avec d'autres circonstances, telles que des pandémies ou des conflits, ils deviennent encore plus difficiles à gérer.

40 MILLIONS D'ENFANTS PRIVÉ-ES D'ÉDUCATION CHAQUE ANNÉE À CAUSE DE LA CRISE CLIMATIQUE.

Trop d'eau, ou pas assez : dans les deux cas, ce sont les enfants qui finissent noyé-es... sous le travail. Le temps que les enfants auraient dû passer en classe, est utilisé pour travailler.

En Afrique de l'Ouest, le Nigeria représente le pays le plus peuplé, avec plus de 219 millions d'habitant-es recensé-es. Avant les inondations d'août 2022,



le pays comptait déjà environ **18,5 millions d'enfants non scolarisé-es**, et près d'un milliard d'enfants ont cessé d'aller à l'école. Le travail des enfants précède la faim, le mariage précoce et le recrutement dans des groupes armés.

Pendant ce temps, en Afrique de l'Est, la situation climatique inverse produit finalement le même résultat.

Alors que près de 2 millions d'enfants étaient déjà déscolarisé-es dans les **régions arides et semi-arides du Kenya** selon l'ONU, un million et demi supplémentaire pourrait venir s'ajouter à cause d'une sécheresse catastrophique. Près de la moitié de la population mon-

diale vit dans des régions extrêmement vulnérables au changement climatique. Au cours de la dernière décennie, les décès dus à des inondations, des sécheresses et des tempêtes ont été 15 fois plus nombreux dans les régions très vulnérables.

Nous devons renforcer de toute urgence les mesures d'adaptation au changement climatique pour qu'elles puissent enfin répondre aux besoins.



Pour cela, il faut considérablement augmenter les énergies renouvelables dans le mix énergétique en développant des filières industrielles capables de créer des emplois qualifiés sur le territoire et constituer un pôle public intégrant l'ensemble de la filière énergétique.



RETOUR SUR LA JOURNÉE D'ÉTUDE « LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE DANS LE CADRE DE CENT ANS DE LUTTES ET DE BATAILLES POUR LA RETRAITE »

De grandes batailles sont devant nous. Cette Journée d'étude avait pour but d'aider à leur préparation. Pour défendre la Sécu, il faut la connaître.

20

Le Lien N°220 - mars 2024

CET ÉVÉNEMENT a comblé l'assistance avec l'exposé magistral de Daniel Blache et la riche discussion qui a suivi. L'aspect historique développé par Stéphane Sirot a fourni un ensemble de connaissances nécessaires pour défendre cette conquête essentielle.

Le diaporama de Daniel, validé par la Confédération, est d'un intérêt considérable. Il devrait être utilisé largement par les organisations fédérées. Il pointe, en particulier, les revendications du financement par les cotisations et non par l'impôt CSG et l'abrogation des exonérations de cotisations patronales (plus de 800 milliards en euros constants 2022 que n'a pas versés légalement le patronat depuis 1992).

Les échanges ont abordé l'action de la CGT. Depuis 2015, elle revendique la *Sécurité sociale intégrale*, collecteur unique, prestataire unique, pension de retraite à 75 % du dernier salaire, couverture à 100 % des dépenses du secteur 1.

Pour agir dans ce sens, il avait été envisagé une grande manifestation nationale à Paris avant la COVID.



Photo Jean-Claude Salm



Photo Jean-Claude Salm

La question des complémentaires et des mutuelles, en rapport avec la protection sociale complémentaire obligatoire dans la Fonction publique (PSC) a été débattue. De même la prise en charge de la perte d'autonomie pour laquelle Daniel a présenté un état des lieux sous la forme d'un tableau complet. Là encore, ce matériel devrait être largement utilisé.

Stéphane Sirot a déroulé les contre réformes successives, les mobilisations pour s'y opposer, leurs conséquences ; jusqu'aux « 14 journées d'action cal-

quées sur le calendrier institutionnel » pour le retrait de la réforme Macron et leur échec. Il a analysé le changement de démarche syndicale passé de « grève et manifestation pour soutenir la grève » à « manifestation et grève pour aller manifester ».

La participation du bureau fédéral à l'organisation de cette journée d'étude initiée par notre UFR a été déterminante. La participation aurait pu être plus nombreuse, mais la présence de quelques responsables nationaux en activité est un encouragement.

Nous avons tiré la même leçon de la journée d'étude précédente de septembre 2021. Une discussion sérieuse doit se mener dans la Fédération car de grandes batailles sont devant nous pour sauver la Sécu.

Le 6 décembre, j'ai utilisé la formule *la Sécu est un corps étranger dans l'État bourgeois* qui ne cesse de vouloir la détruire. Il suffit de voir que son budget de 640 milliards €, supérieur au budget de l'État, échappe à la mainmise directe du capital.

Philippe Bouyries
Bureau UFR

QU'EST CE QUE L'INFLATION ET COMMENT LA COMBATTRE ?

EN ÉCONOMIE LIBÉRALE, l'inflation est une augmentation persistante des prix, des biens et des services pour des raisons conjoncturelles. Keynes y a apporté une autre définition « une augmentation de la demande par rapport à l'offre ». A chaque période d'inflation, les libéraux luttent contre les revendications de rattrapage des salaires sur les prix argumentant que l'augmentation des salaires est source d'inflation et certains milieux progressistes préconisent de cibler l'indexation totale des salaires sur les prix.

Or beaucoup de théories ne remettent pas en cause l'inflation dévorante du capital dans la lutte contre la chute tendancielle du taux de profit. Le débat qui consiste à caractériser l'inflation comme un conflit de répartition entre salaires et profits doit être dépassé si on veut lutter efficacement contre les phénomènes structurels et conjoncturels d'inflation et sur les outils des autorités monétaires sur la stabilité des prix.

Les revendications pour les augmentations de salaires et de pensions, outre qu'elles sont légitimes et



urgentes, sont aussi des rapports de force face au capital.

Les boucliers tarifaires sont intenable car ils sont payés par les finances publiques et donc les citoyen·nes. Il faut donc cibler les progressions des taux de marge des industriels.

Lutter efficacement contre l'inflation, c'est s'attaquer aux taux de marge des entreprises et à leurs taux de profit. La lutte pour les augmentations de salaires, et donc la juste rémunération de la force de travail fait partie de ce combat capital/travail.

Pour combattre l'inflation, il faut des mesures structurelles : la question des salaires doit être posée en grand angle avec la formation, la recon-

naissance des qualifications, l'organisation du travail, le sens du travail et la réduction du temps de travail. La place de l'entreprise dans la société doit changer et ne doit plus être sous le contrôle du patronat.

Augmenter les salaires et les pensions, c'est redonner un souffle à l'économie qui est minée par la baisse de consommation avec un risque sérieux de récession. Mais l'inflation est aussi liée à l'enflure des marchés financiers. Alors il faut reprendre le pouvoir sur l'argent des banques et sur le pouvoir monétaire de la BCE.

Il faut donner une nouvelle destination à la création de monnaie : répondre aux besoins en emplois, en salaires, en retraites, financer les services publics et la transition écologique.

La CGT a une proposition forte : une politique monétaire sélective qui favorise salaire, emploi, social, services publics, environnement et qui durcit la spéculation financière.

Si on admet que l'inflation actuelle est une des manifestations dans la longue crise du capitalisme qui s'est installée depuis les années 70, alors **seule une réponse systémique est capable de la juguler comme la création d'une monnaie commune alternative à l'hégémonie du dollar et une transformation radicale du FMI.**

Alain Bariaud
UFR FEREC



MOURIR DANS LA DIGNITÉ

L'amendement en ce sens, porté par notre UFR, a été refusé au congrès de l'UCR.

POURTANT, vous avez tou-tes en mémoire l'histoire de Vincent LAMBERT, maintenu en état végétatif pendant des années, et le combat de son épouse pour faire cesser cet acharnement. Régulièrement les média témoignent du départ de personnes vers la Suisse ou la Belgique pour accomplir leur dernière liberté. Mais ceci n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Alors quand la France va-t-elle respecter les dernières volontés de sa population ?

QU'EST-IL PROPOSÉ ACTUELLEMENT ?

La loi Claeys-Léonetti de 2016 permet la « sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès », associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie. Mais dans tous les cas, la décision appartient au médecin, ce qui est une atteinte insupportable à la liberté absolue de conscience des patient-es.

En bon français, la sédation profonde signifie que la personne en fin de vie, non alimentée, va dépérir et mourir de faim et de soif au bout d'un temps que nul ne peut prévoir. Quant à mesurer la souffrance et la détresse du ou de la patient-e et de ses proches, cela semble bien « être le cadet des soucis » des tenant-e.s du pouvoir médical.



Les témoignages des personnes confrontées à ce genre de situation sont légion et très émouvantes : comment peut-on laisser souffrir des familles pendant des jours, voire des semaines, alors qu'une piqûre létale permettrait d'abrégé ce calvaire ?

Pensons également à toutes ces personnes très âgées résidant en EHPAD et qui souhaiteraient en finir avec la maltraitance dont elles sont bien trop souvent victimes.

Le 13 septembre 2022, le Comité consultatif national d'éthique a remis un avis favorable à l'aide active à mourir accordée dans les cas d'un pronostic vital engagé à moyen terme. Les médecins en soins palliatifs sont aussi pour beaucoup d'entre eux, contre le libre choix en fin de vie, très remontés, très actifs, très militants ; donc, les pouvoirs publics ne prendront pas le risque de les forcer.

Il y a plus d'un an que la « Convention citoyenne » sur la fin de vie a rendu ses propositions. A part les églises « qui sont montées au créneau », rien n'a bougé depuis un an.

Le premier ministre vient de proposer l'examen d'un projet de loi sur l'aide active à mourir aux députés « avant l'été ». Vu tous les reports qu'il y a eu, la CGT devra être vigilante et active pour arriver à faire tenir cette échéance.

POURTANT, CE COMBAT NE DATE PAS D'HIER : dès avril 1978 (il y a 45 ans !) le sénateur Henri CAILLAVET proposait un projet de loi sur le droit de mourir. Comme la loi sur l'IVG, proposée par la droite mais votée grâce aux voix de gauche, il serait souhaitable que cette loi d'humanité, « Pour le droit de mourir dans la dignité », puisse être votée par une majorité trans-partisane à l'Assemblée comme au Sénat.

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

Bernard Sarlandie
UFR FERC

REGARD D'UN ÉLÈVE DE SEGPA* SUR SON ENSEIGNEMENT ET SES APPRENTISSAGES

Nombre d'enseignant·es ayant exercé ou exerçant en SEGPA ont vu et subi la transformation de l'enseignement adapté, ayant pour cause la détérioration de leurs conditions de travail, ainsi que l'enseignement donné aux élèves.

Le ministère qui n'attache que peu d'importance aux élèves classés en grandes difficultés scolaires ou en décrochage dès le cycle élémentaire fait un transfert des 6^{èmes} SEGPA vers une 6^{ème} d'inclusion en collège. Elle résume la volonté de transformer les SEGPA,

- **En individualisant les parcours** des élèves pour les renvoyer à leurs propres difficultés qui sont de l'ordre de la « non permanence des acquis fondamentaux et apprentissages ».

- **En réduisant la formation pré-professionnelle**, là où les élèves se trouvaient en « situation de réussite »

- **En supprimant des postes d'enseignant·es spécialisés·es.** (Exemple académie de Poitiers : 18 postes supprimés mais avec le même nombre d'élèves !).

>> COMMENT LES ÉLÈVES EUX-MÊMES VIVENT-ILS CETTE SITUATION ?

Témoignage d'un élève de SEGPA :

« J'ai mon grand frère qui était en SEGPA en 6^{ème} et 5^{ème}. C'était bien ; il avait une prof spécialisée dans l'enseignement général pour apprendre les matières essentielles.

En 4^{ème} il a choisi l'option maçonnerie. C'était bien. Il avait un bon prof d'atelier qui était formé aussi pour des élèves comme nous. Il est parti en fin de 3^{ème} en EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté), où il a passé et réussi son CAP. Comme il avait de bonnes bases acquises, il a réussi à l'avoir. Maintenant il travaille chez un artisan. Mais moi, qu'est-ce que je vais faire l'an prochain si j'ai plus de prof d'atelier ? »

« J'avais un copain qui a un handicap, il avait une AESH (accompagnatrice d'élève en situation de handicap). Elle a été mutée sur un autre collège, maintenant il n'a plus d'aide. Il est parti...



On nous dit que pour nous, la meilleure solution pour apprendre un métier, c'est l'apprentissage chez un patron. Trois semaines par mois et une au CFA, on va avoir du mal à suivre les cours en alternance ...

La Segpa et l'Erea c'était bien pour ça ! «

Conclusion : avec de tels changements, on met les élèves les plus fragiles en grande difficulté. 72% d'entre eux appartiennent à des familles défavorisées. Ils-elles étaient accompagnés·ées par un dispositif d'aide (RASED : Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté). Structures pour leur redonner confiance en les aidant à poursuivre une scolarité émancipatrice et retrouver l'estime de soi. Il y a donc bien une volonté du ministère de poursuivre une politique « d'inclusion » en réduisant l'Enseignement Spécialisé.

* SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Jacky Milaguet
PLP SEGPA retraité SDEN 17 SNR
UFR FERC



EXTRÊME DROITE, GAGNONS LA BATAILLE DES IDÉES

LA VIE OUVRIÈRE

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

PRINTEMPS 2024 #09

Extrême droite

NON !

NUMÉRO
SPÉCIAL

AVRIL 2024

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
Un scrutin
à haut risque

BATAILLE CULTURELLE
L'extrême droite
tisse sa toile

RÉSISTER
Comment les syndicats
organisent la riposte

*Pour tout abonnement souscrit avant le 31 mai 2024



NVOBOUTIQUE.FR

**SYNDICAT, CSE... ABONNEZ-VOUS
ET RECEVEZ CE NUMÉRO***

TARIF SYNDICAL 60 €/AN AU LIEU DE 76 €/AN